



Bris de contract de cellulaire

Par **katekate**, le **02/09/2009** à **18:54**

Bonjour, j'ai fait 4 1/2 que je suis avec la compagnie Rogers, les 3 premières années, j'étais au nom de ma mère. Depuis 1 1/2 ans c'est à mon nom, j'ai souvent changé de forfait pour trouver un forfait qui convienne à mes déplacements... malgré les comptes élevés, j'ai toujours payé... quelquefois avec quelques jours de retard, mais je prenais arrangement pour payer la journée de ma paye. Présentement j'ai un mois d'impayé, et l'autre mois va rentrer vers le 10 du mois. Je vais leur devoir 420\$ à peu près. J'ai voulu prendre un arrangement pour fermer mon compte et remboursé un montant par semaine, mais on me dit que je dois payer en 2 versements maximum sinon ils envoient tout dans une agence de recouvrement. En plus du 420\$ ils veulent me charger un autre 400 si possible pour annuler mon contrat qui me reste 1 1/2 ans. Je n'ai jamais eu à faire à une agence de recouvrement, que dois-je faire... ont-ils le droit de me charger autant. SVP j'ai besoin d'aide vous pouvez m'appeler à la maison au 450-991-1344, après 5h car je travaille les jours... merci d'avance... Kate